

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE COURCELLES**

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Courcelles, tenue au lieu et à l'heure ordinaire des sessions, lundi le 4 octobre 2022, jour fixé en conformité avec le code municipal en vigueur dans la Province. (séance du 3 reportée par avis public)

Sont présents:

Siège #2 - Rémi Beaudoin  
Siège #3 - Diane Rancourt  
Siège #6 - Renaud Gosselin

Sont absents:

Siège #1 - Gino Giroux  
Siège #4 - Patrick St-Pierre  
Siège #5 - Claude Goulet

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Francis Bélanger.  
Mme Renée Mathieu, dir. gén. et greffière., assiste également à cette séance.

**1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

22-135

**2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par: Diane Rancourt  
Et appuyé par: Rémi Beaudoin  
Que l'ordre du jour soit approuvé tel que présenté, le point varia demeure ouvert.

ADOPTÉE

**1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**3.1 - Séance ordinaire du 6 septembre 2022**

**4 - ADOPTION DES COMPTES**

**4.1 - Dépenses et salaires de septembre 2022**

**5 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

**6 - LECTURE DU COURRIER**

**7 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**7.1 - Création d'un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels.**

**7.2 - Mandat Gestion Hamel**

**7.3 - Acceptation de l'offre regroupée StratJ**

**7.4 - Services juridiques pour l'année 2023**

**7.5 - Dépôt de rapport budgétaire**

**8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**8.1 - Appui pour dépôt d'un projet d'agrandissement de la caserne #10 du SSI Haute-Beauce**

**9 - TRANSPORT**

**9.1 - Engagement de crédits: voirie/enlèvement de la neige**

**9.2 - Approbation de rapport: Projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux (PPA-ES)**

**10 - HYGIÈNE DU MILIEU**

**11 - SANTÉ & BIEN-ÊTRE**

**12 - AMÉNAGEMENT, URBANISME & DÉVELOPPEMENT**

12.1 - Cession de terrain Sogetel, cie 9315-1884 Québec inc.

### 13 - LOISIRS & CULTURE

13.1 - Entente avec le centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin

13.2 - Don de livres paniers de Noël - Constellation du Granit

### 14 - VARIA

### 15 - LEVÉE DE LA SÉANCE

## 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

22-136

### 3.1 - Séance ordinaire du 6 septembre 2022

Copie du procès-verbal de cette séance a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

Il est proposé par : Diane Rancourt

Et appuyé par : Rémi Beaudoin

QUE le procès-verbal de cette séance soit approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE

## 4 - ADOPTION DES COMPTES

22-137

### 4.1 - Dépenses et salaires de septembre 2022

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'approuver les comptes de la Municipalité et d'en autoriser le paiement;

Il est proposé par : Diane Rancourt

Et appuyé par : Renaud Gosselin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES ÉLUS PRÉSENTS d'approuver la liste des dépenses incompressibles et d'autoriser le paiement des comptes de la Municipalité. Somme totale : 181 785,74\$ plus 23 282,36\$ en salaires pour période 9.

ADOPTÉE

## 5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques questions de la part de l'assistance.

## 6 - LECTURE DU COURRIER

## 7 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

22-138

### 7.1 - Création d'un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels.

Considérant que la Municipalité de Courcelles est un organisme public au sens de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (c. A-2.1) (ci-après appelée la « Loi sur l'accès »);

Considérant les modifications apportées à la Loi sur l'accès par la Loi modernisant les dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels (2021, c. 25);

CONSIDÉRANT que l'article 8.1 a été ajouté à la Loi sur l'accès, lequel est entré en vigueur le 22 septembre 2022, obligeant les organismes publics à mettre en place un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, lequel sera chargé de soutenir l'organisme dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations en vertu de la Loi sur l'accès;

CONSIDÉRANT qu'il est possible qu'un règlement du gouvernement vienne exempter tout ou partie des organismes publics de former ce comité ou modifier les obligations d'un organisme en fonction de critères qu'il définit;

CONSIDÉRANT qu'à ce jour, un tel règlement n'a pas été édicté, de telle sorte que la Municipalité de Courcelles doit constituer un tel comité;

En conséquence,

Il est proposé par : Diane Rancourt

Appuyé par : Rémi Beaudoin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES ÉLUS PRÉSENTS :

QUE soit formé un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels conformément à l'article 8.1 de la Loi sur l'accès;

QUE ce comité soit composé des personnes qui occupent les fonctions suivantes au sein de la Municipalité de Courcelles :

du responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels soit la direction générale  
de l'inspecteur en bâtiment et environnement et de l'adjoint à l'administration.  
QUE ce comité sera chargé de soutenir la Municipalité de Courcelles dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations en vertu de la Loi sur l'accès;

QUE si un règlement est édicté par le gouvernement, ayant pour effet d'exclure la Municipalité de Courcelles de l'obligation de former un tel comité, la présente résolution cessera d'avoir effet à compter de l'entrée en vigueur de ce règlement.

ADOPTÉE

22-139

### **7.2 - Mandat Gestion Hamel**

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder au classement des archives municipales des dernières années;

Il est proposé par: Diane Rancourt  
Et appuyé par: Renaud Gosselin  
QUE firme Gestion Hamel soit retenue pour procéder à l'archivage des documents.

QU'UNE dépense de 1 107\$ soit autorisée pour une période de 3 jours.

ADOPTÉE

22-140

### **7.3 - Acceptation de l'offre regroupée StratJ**

ATTENDU QUE depuis 2019 la gestion des différents risques en mesure d'urgence de la Municipalité de Courcelles sont révisé et bonifier par la mise en œuvre de plan de sécurité civile et de formation adaptée par Strat-J.

ATTENDU QUE l'entente avec Strat-J se termine en 2022;

ATTENDU QUE Strat-J nous a déposé une nouvelle offre de service conditionnelle à ce que les 18 autres municipalités du territoire y adhèrent aussi;

EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par : Diane Rancourt  
Et appuyé par: Renaud Gosselin  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE LA Municipalité de Courcelles adhère à l'offre de Strat-J, le tout conditionnel à ce que la grande majorité des Municipalités de la MRC du Granit adhèrent au programme de maintien et de mise à jour de la sécurité civile du regroupement des Municipalités de la MRC du Granit afin d'obtenir un tarif avantageux.

ADOPTÉE

22-141

### **7.4 - Services juridiques pour l'année 2023**

ATTENDU QUE le cabinet Therrien Couture Joli-Cœur S.E.N.C.R.L. a présenté à la Municipalité de Courcelles une offre de services professionnels pour l'année 2023;

ATTENDU QUE cette offre répond aux besoins de la Municipalité de Courcelles;

EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par: Rémi Beaudoin  
Appuyé par: Diane Rancourt  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES ÉLUS PRÉSENTS

Que la municipalité de Courcelles accepte l'offre de services professionnels du cabinet Therrien Couture Joli-Cœur S.E.N.C.R.L., pour l'année 2023.

ADOPTÉE

### **7.5 - Dépôt de rapport budgétaire**

Rapport budgétaire fin de la période 8, remis aux élus.

## **8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE**

22-142

### **8.1 - Appui pour dépôt d'un projet d'agrandissement de la caserne #10 du SSI Haute-Beauce**

CONSIDÉRANT la présentation faite aux municipalités participantes (La Guadeloupe, St-Hilaire-de-Dorset et Courcelles) du SSI de la Haute-Beauce par la municipalité de St-Évariste-de-Forsyth pour l'agrandissement de la caserne incendie en date du 29 septembre 2022;

CONSIDÉRANT les problématiques énoncées par le directeur incendie;

CONSIDÉRANT que les nouvelles normes en CNESST doivent être prises en considération;

CONSIDÉRANT que le projet présenté vise à mettre aux normes la sécurité des utilisateurs et des équipements;

CONSIDÉRANT que le projet présenté vise à optimiser l'espace du bâtiment par un agrandissement de celui-ci;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues;

Pour ces motifs :

Il est proposé par: Diane Rancourt

Appuyé par: Renaud Gosselin

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES ÉLUS PRÉSENTS**

**QUE** la municipalité de Courcelles partie à l'entente

- Autorise la municipalité de St-Évariste-de-Forsyth à procéder au dépôt de la demande d'aide financière d'un projet d'agrandissement de la caserne #10 appartenant à la municipalité de St-Évariste-de-Forsyth dans le programme de subvention PRACIM.

ADOPTÉE

## **9 - TRANSPORT**

22-143

### **9.1 - Engagement de crédits: voirie/enlèvement de la neige**

Il est proposé par: Diane Rancourt

Et appuyé par: Rémi Beaudoin

QU'une dépense de 15 000\$ soit autorisée pour l'achat de carburant, de 1 500\$ pour divers incluant une modification pour la grappe adaptable sur le New Holland et de 500\$ ajout de gouttières à l'aréna

ADOPTÉE

22-144

### **9.2 - Approbation de rapport: Projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux (PPA-ES)**

ATTENDU QUE la Municipalité de Courcelles a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2025 à compter de la troisième année civile de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE l'aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de :

1) 40 % de l'aide financière accordée, pour le premier versement;

2) 80 % de l'aide financière accordée moins le premier versement, pour le deuxième versement;

3) 100 % de l'aide financière accordée moins les deux premiers versements, pour le troisième versement;

ATTENDU QUE les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS,

sur proposition de: Diane Rancourt

et appuyée par: Renaud Gosselin

Il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de Courcelles approuve les dépenses d'un montant de 14 163,85\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

## **10 - HYGIÈNE DU MILIEU**

## **11 - SANTÉ & BIEN-ÊTRE**

## **12 - AMÉNAGEMENT, URBANISME & DÉVELOPPEMENT**

22-145

### **12.1 - Cession de terrain Sogetel, cie 9315-1884 Québec inc.**

ATTENDU QUE la cie 9315-1884 Québec inc. désire faire l'acquisition d'un terrain nous appartenant d'une superficie de +/- 848,35 mètres carrés, étant une partie du lot numéro 6 509 254;

ATTENDU QU'un projet de promesse d'achat d'immeuble a été déposé et est irrévocable jusqu'au 14 octobre 2022;

Il est proposé par: Diane Rancourt

Et appuyé par: Rémi Beaudoin

QUE le conseil municipal de Courcelles accepte de vendre pour une somme de 5 000\$ une partie du lot no 6 509 254, le tout tel représenté à l'annexe A de la promesse d'achat d'immeuble.

QUE le conseil municipal de Courcelles accepte les conditions liées à la promesse d'achat et autorise le maire et la directrice générale/greffière à signer l'acte notarié requis, y faire toute déclaration, y prendre tout engagement, percevoir le prix de vente et en donner quittance.

ADOPTÉE

### **13 - LOISIRS & CULTURE**

22-146

#### **13.1 - Entente avec le centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin**

ATTENDU QU'il y a un bénéfice à mettre à la disposition de la communauté de Courcelles, de façon équitable, les immeubles et équipements de l'École pour répondre aux besoins en matière de loisirs et activités sociales et culturelles;

ATTENDU QUE nous désirons faire profiter de nos immeubles et équipements à la population étudiante fréquentant l'École afin de développer le sentiment d'appartenance de nos jeunes;

ATTENDU QU'il y a lieu de réaliser des économies de ressources en évitant le dédoublement;

Il est proposé par: Diane Rancourt

Et appuyé par: Renaud Gosselin

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer l'entente déposée en juin 2022 - Échange de services - entre le Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin et la Municipalité de Courcelles.

ADOPTÉE

22-147

#### **13.2 - Don de livres paniers de Noël - Constellation du Granit**

ATTENDU QUE La Constellation du Granit a pour mandat d'insérer des livres neufs pour enfants dans les paniers de Noël de familles ciblées;

Il est proposé par : Diane Rancourt

Et appuyé par : Renaud Gosselin

QUE la Municipalité de Courcelles accepte de défrayer le coût des livres pour les 0 à 12 ans à insérer dans les paniers de Noël pour les enfants de Courcelles.

ADOPTÉE

### **14 - VARIA**

#### **15 - LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par: Renaud Gosselin

Et appuyé par: Diane Rancourt

Que la présente séance soit levée. Fermeture à 20h30.

ADOPTÉE

Je, soussigné Francis Bélanger, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Francis Bélanger, maire

---

Renée Mathieu, dir. gén./sec.-trés.

#### **Certificat de disponibilité de crédits**

Je, soussignée Renée Mathieu, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours, ou au surplus accumulé pour les dépenses autorisées par le conseil municipal.

---

Renée Mathieu, dir. gén./sec.-trés.